

Greffe
du Tribunal de Commerce de
REIMS

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Palais de Justice
1, Place Myron Herrick - BP 35
51052 - REIMS CEDEX

Concernant :

Dépôt effectué par :

! SArl PRESTOCK	!	! SA CABINET ROFFE ET ASSOCIES	!
! PARC INDUSTRIEL LA POMPELLE	!	! 79, AVENUE DU GENERAL DE	!
! IMPASSE DU VAL CLAIR	!	! GAULLE	!
! 51100 REIMS	!	! 02200 SOISSONS	!
!	!	!	!
!	!	!	!

Numéro RCS : REIMS B 434 138 764

(25227/2001800070)

! Pièces déposées le 31/10/2003

Numéro : 2302873

! ACTE SNE en date du 14/10/2003

! CESSION DE PARTS (OU DONATION)

BORDEREAU DE FRAIS

! Exonère Taxe	5,90 EUR	30,70 FRF
! Soumis à Tva	5,97 EUR	39,16 FRF
! Montant Tva	1,17 EUR	7,67 FRF
! TOTAL T.T.C.	13,04 EUR	85,54 FRF

CE BORDEREAU N'EST PAS UNE FACTURE A PAYER

Le Greffier,

Toute reproduction du présent accord, même partielle, est sans valeur.

LE SCAL CI-DESSOUS DESSINE PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN CHIFFRE À LA MAIN DE LIBERTÉ

CESSION DE PARTS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

. Monsieur GOUVION Olivier

Né le 25 novembre 1975 à CHARLEVILLE MEZIERES (08)
Demeurant à REIMS (51100) 35 Rue Hincmar
Célibataire

. Monsieur LOPPIN Philippe

Né le 7 mars 1972 à EPERNAY (51)
Demeurant à REIMS (51100) 43 Rue Houzeau Muiron
Célibataire

. Monsieur LONGUEBRAY Benjamin

Né le 29 novembre 1971 à REIMS (51)
Demeurant à REIMS (51100) 28 Rue Alexandre Ribot
Célibataire

. Monsieur POLLANTRU Nicolas

Né le 24 avril 1975 à SAINT ANDRE LES VERGERS (10)
Demeurant à POURCY (51480) 23 Rue Jean Jaurès
Marié sous le régime de la communauté réduite aux acquêts avec Madame Katia BAUBAND le 1^{er} septembre 2001

*Ci-après désignés « Les cédants »
D'une part,*

et

. Madame Elisabeth FERRER née VUILLEMOT

Divorcée
Née le 8 janvier 1961 à REIMS (51)
De nationalité Française
Demeurant à REIMS (51100) 42 Rue des Capucins

*Ci-après désignée « Le cessionnaire »
D'autre part,*

ONT PREALABLEMENT A LA CESSION DE PARTS, OBJET DES PRESENTES, EXPOSE CE QUI SUIVIT :

Monsieur GOUVION Olivier est titulaire de 115 parts sociales de DIX EUROS chacune, portant les numéros 1051 à 1165 ,

Monsieur LOPPIN Philippe est titulaire de 115 parts sociales de DIX EUROS chacune, portant les numéros 1166 à 1280,

Monsieur LONGUEBRAY Benjamin est titulaire de 115 parts sociales de DIX EUROS chacune, portant les numéros 1281 à 1395,

Monsieur POLLANTRU Nicolas est titulaire de 115 parts sociales de DIX EUROS chacune, portant les numéros 1 à 10 et 1396 à 1500,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS
Registre du Commerce de REIMS N° Analytique

Dépôt du : 31 OCT. 2009

NP K. FF P.C. BL 06

Sur les 1 500 parts composant actuellement le capital de la société PRESTOCK, société à responsabilité limitée, au capital de 15 000 euros, dont le siège social est à REIMS (51683) Parc Industriel La Pompelle, Impasse du Val Clair.

Ladite société, constituée suivant acte sous seing privé en date à REIMS du 22 décembre 2000, enregistrée et publiée, est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro B 434.138.764.

Messieurs GOUVION Olivier, LOPPIN Philippe, LONGUEBRAY Benjamin et POLLANTRU Nicolas sont propriétaires de ces parts pour les avoir acquises lors d'une cession de parts en date du 10 mai 2001.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST PASSE A LA CESSION DE PARTS, OBJET DES PRESENTES :

Cession de parts

Messieurs GOUVION Olivier, LOPPIN Philippe, LONGUEBRAY Benjamin et POLLANTRU Nicolas cèdent et transportent sous les garanties ordinaires de droit et de fait au cessionnaire qui accepte, 115 parts sociales chacun, soit au total 460 parts sociales numéros 1 à 10 et 1051 à 1500 leur appartenant dans la société PRESTOCK.

Propriété - Jouissance

Madame Elisabeth FERRER sera propriétaire des parts cédées ci-dessus à compter de ce jour et sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés auxdites parts, soit en vertu des statuts de la société, soit en vertu de la loi.

Madame Elisabeth FERRER aura notamment droit à toutes répartitions de bénéfices ou de réserves qui pourrait être effectuées au titre du dernier exercice social dont les comptes ne sont pas approuvés à ce jour.

Prix de la cession

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de DIX EUROS (10 €) la part, soit au total la somme de QUATRE MILLE SIX CENTS EUROS (4 600 €) pour les 460 parts cédées.

Ce prix est payé à l'instant même par Madame Elisabeth FERRER à :

- Monsieur GOUVION Olivier à hauteur de	1 150 €
- Monsieur LOPPIN Philippe à hauteur de.....	1 150 €
- Monsieur LONGUEBRAY Benjamin à hauteur de	1 150 €
- Monsieur POLLANTRU Nicolas à hauteur de	1 150 €

4 600 €

qui le reconnaissent et lui en consentent bonne et valable quittance.

Intervention des conjoints

Aux présentes est intervenue :

- Madame Katia BAUBAND épouse de Monsieur POLLANTRU Nicolas qui a déclaré, en application de l'article 1420 du Code civil :

- . donner son consentement à la cession de parts sociales susvisées dépendant de la communauté,
- . Autoriser son époux à encaisser le prix desdites parts.

Dispense

NP 2 BF P.C BL OG

Il est précisé que Madame Elisabeth FERRER était déjà propriétaire de parts sociales. La présente cession n'a donc pas été soumise à l'agrément des autres associés, l'article 11 des statuts de la société PRESTOCK stipulant que les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Nouvelle Répartition des parts

Compte tenu de la cession de parts intervenue ce jour, la nouvelle répartition du capital sera désormais la suivante :

. A Madame Elisabeth FERRER à concurrence de sept cent trente cinq parts sociales, numérotées de 1 à 285, 1051 à 1500.....	735 parts
. A la SAS CARTONNERIE DE L'ESPERANCE à concurrence de cent soixante cinq parts sociales, numérotées de 286 à 450.....	165 parts
. A Monsieur Raphaël ORBAN à concurrence de six cents parts sociales, numérotées de 451 à 1050.....	600 parts
Total égal aux mille cinq cents parts sociales composant le capital, ci	1 500 parts

Dépôt de l'acte

Un original des présentes sera déposé au siège social de ladite société contre remise par le gérant d'une attestation de dépôt. Double de cette attestation sera délivré au cédant au plus tard dans un délai de 15 jours à compter des présentes. Passé ce délai sans qu'il ait été justifié auprès du cédant de ce dépôt, ce dernier procédera à cette formalité ou fera signifier par acte extra judiciaire, aux frais du cessionnaire, la présente cession.

Frais

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Déclaration pour les services fiscaux

Pour la perception du droit d'enregistrement et des impôts, les parties déclarent que la société ne possède aucun bien immobilier et que, par conséquent, la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions visant les cessions de titres des sociétés immobilières dotées de la transparence fiscale ou des sociétés à prépondérance immobilière.

Fait en huit originaux dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement et deux pour le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Fait à REIMS,

Le14 octobre 2003.....

Les cédants

Monsieur GOUVION Olivier

(Bon pour cession de cent quinze parts sociales)

NP 10 BF P.C BL 06

Bon pour cession de cent quinze parts sociales

Monsieur LOPPIN Philippe

(Bon pour cession de cent quinze parts sociales)

Bon pour cession de
cent quinze parts sociales

Monsieur LONGUEBRAY Benjamin

(Bon pour cession de cent quinze parts sociales)

Bon pour cession de cent quinze parts sociales.

Monsieur POLLANTRU Nicolas

(Bon pour cession de cent quinze parts sociales)

Bon pour cession de
cent quinze parts sociales

Madame Katia BAUBAND épouse POLLANTRU

Bon pour cession
de cent quinze parts sociales

Le cessionnaire

Madame Elisabeth FERRER

(Bon pour acquisition de QUATRE CENT SOIXANTE parts sociales)

Bon pour acquisition de quatre cent soixante parts sociales

Enregistré à : RECETTE DE REIMS NORD

Le 23/10/2003 Bordereau n°2003/1 050 Case n°17

Ext 6706

Enregistrement : 221 €

Timbre : 96 €

Total liquidé : trois cent dix-sept euros

Montant reçu : trois cent dix-sept euros

Le Receveur principal